

# Audit de la mise en œuvre de l'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus à l'Agence de la santé publique du Canada

---

Rapport final – 12 juin 2025  
Préparé par le Bureau de l'audit et de l'évaluation



**Promouvoir et protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.**

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title: *Audit of Sex- and Gender-Based Analysis Plus Implementation at the Public Health Agency of Canada*

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

**Agence de la santé publique du Canada**

Sans frais : 1-844-280-5020

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : [oe-bae@phac-aspc.gc.ca](mailto:oe-bae@phac-aspc.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2026

Date de publication : octobre 2025

À moins d'avis contraire, vous pouvez reproduire le contenu de cette publication ou ce produit en totalité ou en partie à des fins non commerciales, dans tout format, sans frais ni autre permission. Les reproductions ou distributions commerciales sont interdites sans obtenir la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Santé Canada. Pour obtenir une permission de reproduire du contenu appartenant au gouvernement du Canada pour des fins commerciales, veuillez consulter : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/avis/demande-affranchissement-droit-auteur.html>

Cat. : HP5-275/2026F-PDF

ISBN : 978-0-662-03980-8

Pub. : 260035

## Table des matières

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| LISTE DES ACRONYMES .....                                | 4  |
| RÉSUMÉ.....                                              | 5  |
| APERÇU DE L'AUDIT .....                                  | 5  |
| BONNES PRATIQUES .....                                   | 5  |
| POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION.....                         | 6  |
| INTRODUCTION .....                                       | 6  |
| CRITÈRE 1 – GOUVERNANCE.....                             | 8  |
| POURQUOI EST-CE IMPORTANT? .....                         | 8  |
| CONSTATATIONS CLÉS .....                                 | 9  |
| <i>Politiques et cadres.....</i>                         | 9  |
| <i>Rôles et responsabilités.....</i>                     | 10 |
| <i>Organismes de surveillance.....</i>                   | 11 |
| CONCLUSION .....                                         | 11 |
| CRITÈRE 2 – PROCESSUS DE SOUTIEN À L'ACSG PLUS .....     | 12 |
| CONTEXTE.....                                            | 12 |
| POURQUOI EST-CE IMPORTANT? .....                         | 12 |
| CONSTATATIONS CLÉS .....                                 | 13 |
| <i>Application uniforme de l'ACSG Plus .....</i>         | 13 |
| <i>Collecte et analyse de données désagrégées.....</i>   | 13 |
| <i>Formation sur l'ACSG Plus.....</i>                    | 14 |
| CONCLUSION .....                                         | 14 |
| RECOMMANDATION 1 (PRIORITÉ MOYENNE) .....                | 15 |
| RECOMMANDATION 2 (PRIORITÉ MOYENNE) .....                | 15 |
| CRITÈRE 3 – SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS ..... | 15 |
| CONTEXTE.....                                            | 15 |
| POURQUOI EST-CE IMPORTANT? .....                         | 16 |
| CONSTATATIONS CLÉS .....                                 | 16 |
| CONCLUSION .....                                         | 17 |
| RECOMMANDATION 3 (PRIORITÉ MOYENNE) .....                | 17 |
| RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION.....            | 18 |
| RECOMMANDATION 1 .....                                   | 18 |
| <i>Réponse de la direction et mesures prévues .....</i>  | 18 |
| <i>Produits livrables.....</i>                           | 18 |
| RECOMMANDATION 2 .....                                   | 19 |
| <i>Réponse de la direction et mesures prévues .....</i>  | 19 |
| <i>Produits livrables.....</i>                           | 19 |
| RECOMMANDATION 3 .....                                   | 20 |
| <i>Réponse de la direction et mesures prévues .....</i>  | 20 |
| <i>Produits livrables.....</i>                           | 20 |
| ANNEXE A – MÉTHODE DE L'AUDIT .....                      | 22 |
| OBJECTIF DE L'AUDIT.....                                 | 22 |
| PORTÉE DE L'AUDIT.....                                   | 22 |
| APPROCHE DE L'AUDIT .....                                | 22 |
| ÉNONCÉ DE CONFORMITÉ .....                               | 23 |
| CRITÈRE D'AUDIT .....                                    | 23 |
| ANNEXE B – COTE DE RECOMMANDATION.....                   | 24 |

## Liste des acronymes

|           |                                                                                        |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| ACSG Plus | Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus                                |
| ASPC      | Agence de la santé publique du Canada                                                  |
| DGDSP     | Direction générale des données, de la surveillance et de la prospective                |
| DGDPFSIG  | Direction générale du dirigeant principal des finances et services intégrés de gestion |
| DGISP     | Direction générale de l'intégration des sciences et des politiques                     |
| DGPS      | Direction générale de la politique stratégique                                         |
| EIES      | Équipe responsable de l'intégration de l'équité en santé                               |
| PIDG      | Plan d'intégration des directions générales                                            |
| PIR       | Profil d'information sur le rendement                                                  |
| RRM       | Rapport sur les résultats ministériels                                                 |
| S et C    | Subventions et contributions                                                           |

# Résumé

## Aperçu de l'audit

Cet audit visait à déterminer si les activités de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC ou l'Agence) appuyaient l'application et l'intégration systématiques et cohérentes de l'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG Plus). L'audit couvrait la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 juillet 2023.

## Bonnes pratiques

Dans l'ensemble, une structure de gouvernance solide soutenait l'ACSG Plus au sein de l'Agence. Nous avons constaté que le cadre pour l'ACSG Plus de l'ASPC décrivait clairement les piliers, les priorités et les résultats en matière d'ACSG Plus. Le Comité de planification de l'ACSG Plus a également orienté l'élaboration et la mise en place des plans d'intégration des directions générales (PIDG) qui s'alignaient avec le plan d'action de l'Agence. Les rôles et responsabilités étaient bien définis et communiqués dans les documents, courriels et formations clés. Les organismes de surveillance à l'échelle ministérielle recevaient en temps opportun l'information nécessaire pour suivre les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs d'intégration de l'ACSG Plus.

Nous avons également constaté qu'il existait des processus et des outils pour soutenir la collecte, l'analyse et la production de rapports sur les données désagrégées utilisées dans le cadre sur l'ACSG Plus, ainsi que pour l'intégrer de façon uniforme à l'ensemble des fonctions de base de l'Agence. Les initiatives de surveillance et de production de rapports mises en œuvre à l'Agence ont permis de prendre des décisions fondées sur des preuves, et les résultats liés aux indicateurs de rendement ont été communiqués dans divers rapports internes et externes. Nous avons également constaté que l'Équipe responsable de l'intégration de l'équité en santé (EIES), aussi connue sous le nom de Point focal pour l'ACSG Plus de l'Agence, a joué un rôle clé dans l'examen et l'amélioration continus des initiatives d'ACSG Plus. Par exemple, elle a fourni des conseils sur l'élaboration des PIDG, soutenu les initiatives globales de production de rapports, y compris un exercice de renouvellement pour les profils d'information sur le rendement (PIR), et recueilli des données d'enquête à des fins d'amélioration continue.

## Possibilités d'amélioration

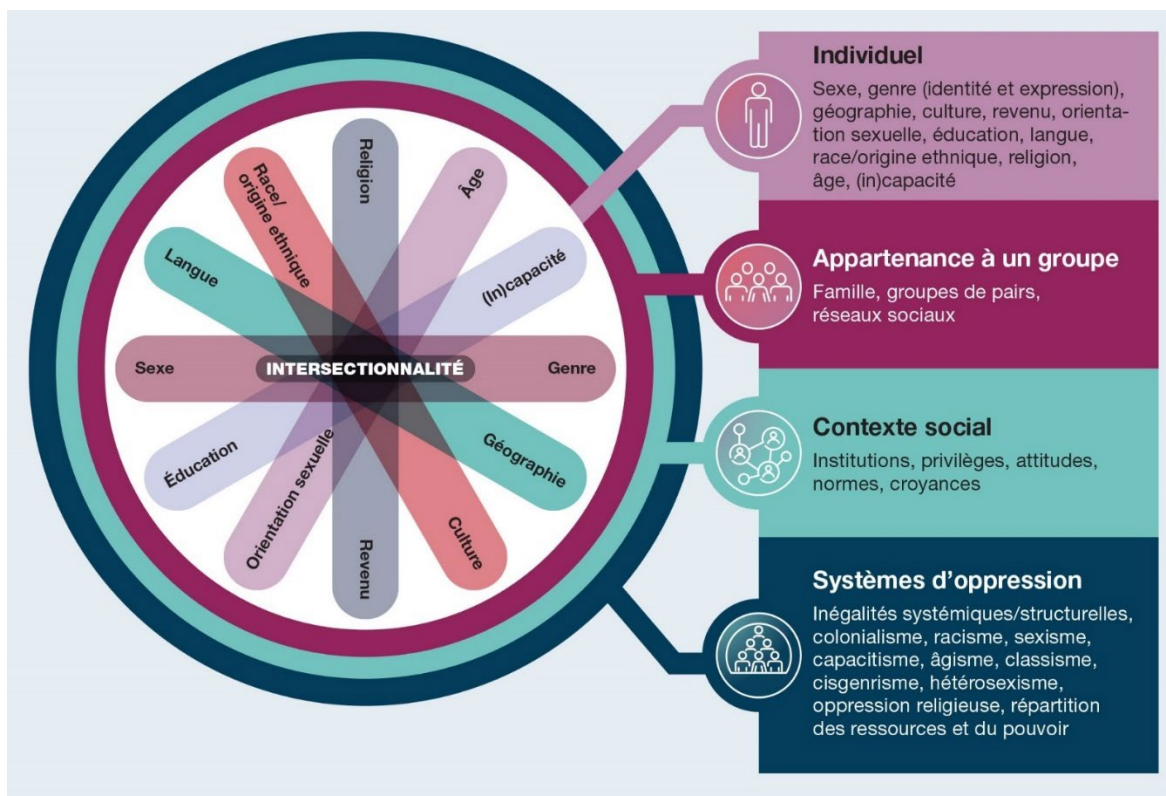
Cependant, nous avons trouvé des possibilités de normaliser les processus de subventions et contributions (S et C) pour tenir compte des facteurs de l'ACSG Plus de façon plus uniforme dans l'ensemble des programmes. De plus, nous avons trouvé des occasions de normaliser et d'améliorer les plans de collecte des données, mais nous avons noté qu'il existe des initiatives en cours à la Direction générale des données, de la surveillance et de la prospective (DGDSP) pour recueillir des données désagrégées. Nous avons également constaté que des documents comme le plan d'action de l'ACSG Plus et le cadre de référence du comité bénéficieraient d'un examen pour assurer leur pertinence continue et la réalisation des objectifs. Enfin, l'audit a permis de constater qu'il existait des possibilités d'améliorer la compréhension des employés de l'ASPC quant à l'application concrète de l'ACSG Plus dans leur travail quotidien, ainsi que d'encourager une participation plus active aux réunions du Réseau de l'ACSG Plus.

## Introduction

Le portefeuille de la Santé du gouvernement du Canada a pour mandat d'appliquer [l'ACSG Plus](#) pour faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion en matière de santé dans l'ensemble de ses politiques, programmes et initiatives. L'ACSG Plus est une approche analytique et intersectionnelle servant à mesurer la façon dont les déterminants de la santé se recoupent et interagissent et avec des systèmes de pouvoir plus vastes. Son application permet à l'ASPC de formuler des recherches, des politiques, des services et des programmes inclusifs et adaptés en matière de santé.

Pour soutenir les activités liées à l'ACSG Plus, l'ASPC et d'autres membres du portefeuille de la Santé ont adopté la *Politique en matière d'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus du portefeuille de la Santé : Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion* en 2009. En 2022, la Politique a été révisée pour mettre l'accent sur l'intersectionnalité, comme le montre la figure 1, et clarifier les responsabilités de mise en œuvre afin de renforcer l'intégration et l'application de l'ACSG Plus.

**Figure 1 : Considérations liées à l'intersectionnalité pour l'ACSG Plus**



Source : [Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada sur l'état de la santé publique au Canada 2023](#)

En 2022, l'ASPC a réaffirmé que l'ACSG Plus était l'une de ses priorités, lorsqu'elle a renouvelé le Cadre du plan d'action de l'ACSG Plus et lancé sa première stratégie de mise en œuvre pour 2022-2023 à 2024-2025. Le Cadre présente les diverses priorités, les piliers et les résultats visés du plan d'action de l'ACSG Plus, tandis que la stratégie de mise en œuvre définit les objectifs, les mesures, les responsabilités, les échéanciers et les résultats attendus pour l'intégration de l'ACSG Plus à l'échelle de l'Agence.

Pour soutenir le plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC, les employés à divers niveaux ont la responsabilité d'aider à la mise en œuvre et à l'application de l'ACSG Plus dans l'ensemble de l'Agence. La haute direction est responsable d'assurer la responsabilisation, de surveiller la mise en œuvre, ainsi que de garantir une application significative de l'ACSG Plus, conformément au plan d'action. Le champion de l'ACSG Plus à l'ASPC joue un rôle important dans la sensibilisation, le renforcement des capacités, la mise en œuvre dans les fonctions et activités de base, ainsi que dans la production de rapports, en collaboration avec la haute direction. Au niveau opérationnel, l'équipe responsable de l'intégration de l'équité en santé (EIES) de la Direction générale de la politique stratégique (DGPS) agit à titre de Point focal de l'ACSG Plus pour l'Agence et dirige, soutient et surveille la mise en œuvre de l'ACSG Plus dans l'ensemble de l'Agence. Enfin, tous les

employés ont la responsabilité de soutenir la mise en œuvre et l'application systématiques de l'ACSG Plus dans leurs activités.

Malgré la priorité accordée à l'ACSG Plus dans la promotion de l'équité en santé, sa mise en œuvre n'a jamais fait l'objet d'un audit à l'ASPC. Compte tenu de l'importance de reconnaître la diversité des personnes au Canada dans les programmes et services de santé, le présent audit visait à mettre en évidence les possibilités pour la haute direction de mieux intégrer l'ACSG Plus dans la prise de décision et de soutenir l'amélioration des résultats en matière de santé pour toutes les personnes au Canada.

## Critère 1 – Gouvernance

### Contexte

La *Politique en matière d'ACSG Plus* du portefeuille de la Santé, que l'ASPC s'est engagée à opérationnaliser, repose sur les principes directeurs d'accessibilité, de lutter contre le racisme, d'amélioration continue, d'équité, d'inclusivité, du respect et de la responsabilité partagée. Dans le cadre de ses principes directeurs, la Politique vise également à intégrer une approche « [Une seule santé](#) » adaptée sur le plan culturel aux processus et pratiques organisationnels. Il convient de noter que la Politique définit les rôles et responsabilités de tous les employés, des administrateurs généraux, des responsables désignés de l'Agence, des gestionnaires et des superviseurs, ainsi que des centres de responsabilité pour l'ACSG Plus pour chaque organisation.

### Nos attentes

Nous nous attendions à trouver des politiques, des cadres et des plans en place au niveau de l'Agence et des directions générales qui définissaient clairement les objectifs et les résultats attendus, conformément à la *Politique en matière d'ACSG Plus* du portefeuille de la Santé. Nous nous attendions à ce que les rôles, responsabilités et obligations à rendre compte pour la mise en œuvre de l'ACSG Plus soient clairement définis et communiqués. Nous nous attendions également à ce que les organismes de surveillance aient reçu l'information nécessaire pour une prise de décision efficace.

### Pourquoi est-ce important?

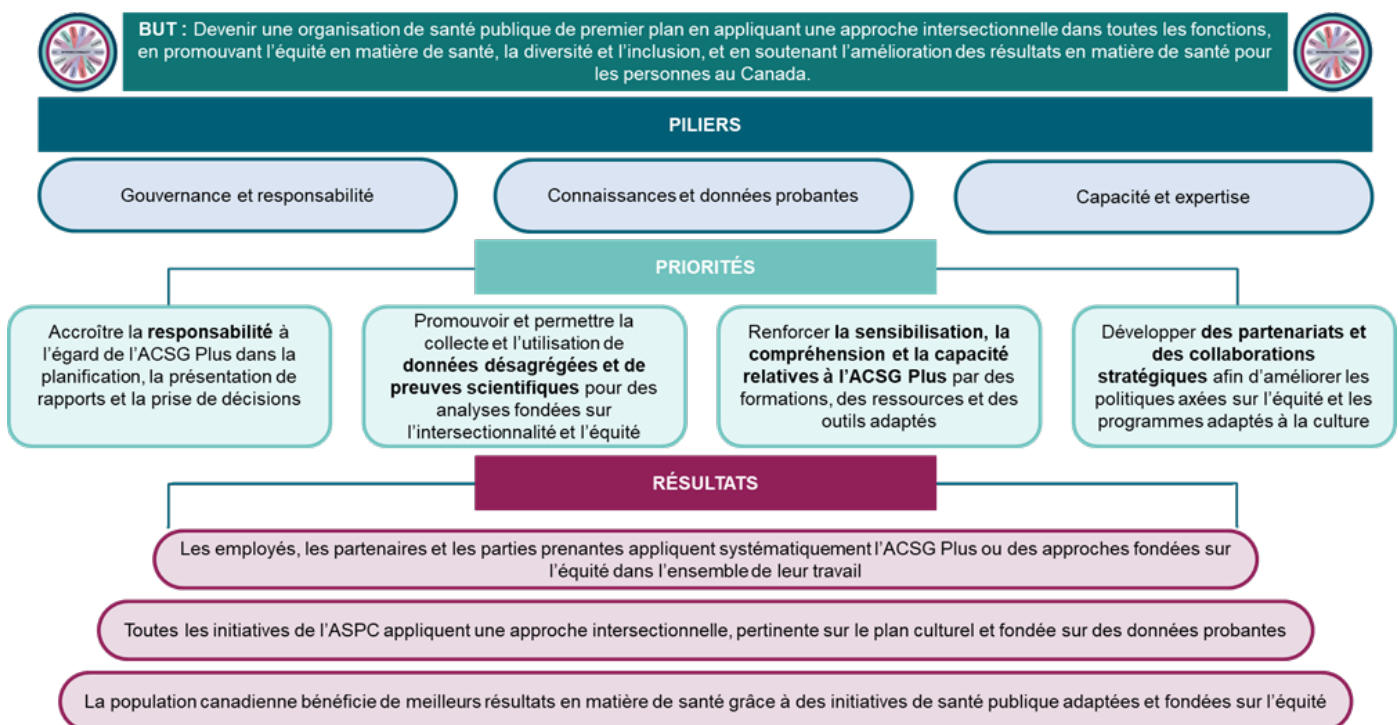
Il faut une structure de gouvernance solide pour veiller à ce que les rôles et responsabilités soient définis, communiqués et compris. Des mécanismes de gouvernance sont également nécessaires pour veiller à ce que les organismes de surveillance et la haute direction puissent prendre des décisions éclairées en temps opportun, favorisant ainsi l'équité en santé pour les personnes au Canada.

## Constatations clés

### Politiques et cadres

Nous avons constaté que le plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC, y compris le Cadre et la stratégie de mise en œuvre, décrivait clairement les piliers, les priorités et les résultats liés à l'ACSG Plus au sein de l'Agence, comme le montre la figure 2. Des objectifs, des mesures et des résultats attendus étaient également associés à chaque priorité, et nous avons constaté que le plan d'action était généralement harmonisé avec la *Politique en matière d'ACSG Plus* du portefeuille de la Santé. En outre, le plan d'action de l'ACSG Plus exigeait la mise en œuvre des PIDG pour promouvoir l'application de l'ACSG Plus dans les directions générales.

**Figure 2 : Piliers, priorités et résultats décrits dans le cadre sur l'ACSG Plus de l'ASPC**



Source : [Plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC](#) (intranet de l'ASPC)

Cependant, nous avons constaté que certaines mesures à prendre dans la stratégie de mise en œuvre du plan d'action de l'ACSG Plus pourraient bénéficier d'une plus grande clarté au sujet des produits livrables et des résultats attendus. Plus précisément, nous avons constaté qu'il pourrait y avoir des définitions plus précises pour les éléments liés à l'amélioration de la participation à la formation ACSG Plus, à la surveillance de la mise en œuvre des politiques, à la collecte et à la désagrégation des données, ainsi qu'à l'élaboration de produits de synthèse, et que les liens avec les résultats attendus pourraient être plus clairs. Par exemple, agrandir la portée des résultats attendus de la surveillance des progrès quant à la mise en œuvre des politiques au moyen d'enquêtes et d'autres mécanismes pourra permettre à l'Agence de faciliter le suivi des progrès réalisés dans le cadre des activités. Dans ce cas, bien que nous remarquions que la DGPS a surveillé la mise en œuvre du cadre au moyen de rapports d'étape et de sondages, les enquêtes n'étaient pas obligatoires, et le taux de réponse de l'ASPC à l'enquête sur l'ACSG Plus du portefeuille de la Santé n'était que de 11 % en 2022. Il n'était pas non plus clair quels autres mécanismes la DGPS utiliserait pour surveiller la mise en œuvre des politiques, au-delà des enquêtes susmentionnées. Le fait de définir ces produits livrables, ainsi que d'énoncer explicitement les liens entre les mesures à prendre et les résultats attendus dans le plan d'action, pourrait aider la DGPS à mieux faire connaître la valeur des initiatives de l'ACSG Plus et à tenir les directions générales de l'ASPC responsables des engagements de l'Agence.

## Rôles et responsabilités

Nous avons constaté que les rôles et responsabilités liés à l'ACSG Plus étaient clairement définis dans les documents stratégiques clés, tels que la *Politique en matière d'ACSG Plus* du portefeuille de la Santé et le plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC. Nous avons également constaté que les rôles et responsabilités figuraient dans les mandats du Réseau de l'ACSG Plus et du Comité de planification de l'ACSG Plus. Les rôles et responsabilités ont également été inclus dans les ententes de gestion du rendement (EGR) des cadres supérieurs, ce qui indique qu'ils étaient bien définis au niveau stratégique.

Au niveau opérationnel, les rôles et responsabilités ont été communiqués aux employés au moyen de documents d'orientation, comme le guide « Vers l'équité en matière de santé », et de mécanismes, comme l'objectif de rendement et les indicateurs de rendement des employés non-cadres de l'ASPC dans le cadre sur l'ACSG Plus. L'EIES a également fait la promotion de documents et de conseils en diffusant des nouvelles et des bulletins à l'échelle de l'Agence.

Cependant, nous avons constaté que le mandat du Réseau de l'ACSG Plus pourrait être mis à jour afin de décrire les rôles et responsabilités des nouveaux postes, y compris les chefs et coordonnateurs de la direction générale en matière de l'ACSG Plus au niveau de la direction. Nous avons également constaté que le mandat pourrait être mis à jour pour faire ce qui suit :

- décrire les nouvelles responsabilités liées aux PIDG;
- fournir un horaire de réunions plus précis;
- préciser les attentes pour les membres du Réseau afin d'assurer l'intégration de l'ACSG Plus au niveau des organes centraux et des divisions.

## Organismes de surveillance

Nous avons constaté que de nombreux comités assuraient la surveillance de l'ACSG Plus à l'Agence. Les comités pertinents comprenaient le Comité exécutif de l'ASPC, le Réseau de l'ACSG Plus et le Comité de planification de l'ACSG Plus. Tous les organismes de surveillance ont périodiquement reçu des renseignements afin de suivre les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs liés à l'ACSG Plus. Les réunions ont permis de recevoir des mises à jour sur l'avancement des objectifs, d'effectuer un examen et une remise en question, et de servir de forums pour obtenir des commentaires et des conseils sur l'intégration.

Bien que les comités décisionnels aient reçu suffisamment d'information pour superviser la mise en œuvre de l'ACSG Plus, nous avons constaté qu'il y avait des possibilités d'améliorer les échanges d'information au niveau opérationnel. Par exemple, les réunions du Réseau de l'ACSG Plus affichaient un taux de participation moyen d'environ 60 %, et ce malgré l'obligation de présence stipulée dans le mandat du comité. Cela indique qu'il serait possible d'élaborer des stratégies visant à encourager une participation plus active au sein de l'Agence.

## Conclusion

Dans l'ensemble, nous avons constaté que la structure de gouvernance décrivait les objectifs de l'ACSG Plus, définissait les rôles et les responsabilités connexes et surveillait adéquatement la mise en œuvre de l'ACSG Plus dans l'ensemble des fonctions de base de l'Agence. Cependant, nous avons constaté que les produits livrables et les liens entre les mesures de suivi et les résultats attendus dans le plan d'action ACSG Plus pourraient être mieux définis, et que certains documents du comité devaient être mis à jour. De plus, bien que les organismes de surveillance aient examiné en temps opportun les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de l'ACSG Plus, nous avons constaté qu'il était

possible d'accroître la participation aux réunions du Réseau de l'ACSG Plus. Bien que ces constatations ne mènent pas à une recommandation, elles indiquent que l'EIES aurait avantage à examiner et à mettre à jour régulièrement les documents clés de gouvernance, comme les documents des comités et le cadre du plan d'action et la stratégie de mise en œuvre de l'ACSG Plus afin d'y inclure des objectifs mesurables et de promouvoir la pertinence continue.

## **Critère 2 – Processus de soutien à l'ACSG Plus**

### **Contexte**

L'ACSG Plus s'applique aux dix programmes compris dans le Répertoire des programmes de l'Agence. En outre, l'ACSG Plus est appliquée dans divers documents visant à soutenir les décisions. Parmi les exemples dignes de mention, mentionnons les présentations au Conseil du Trésor, les mémoires au Cabinet, les propositions budgétaires et les programmes de subventions et contributions (S et C).

### **Nos attentes**

Nous nous attendions à ce que les procédures et les outils soient en place et fonctionnent efficacement pour soutenir l'application systématique et uniforme de l'ACSG Plus dans l'ensemble des fonctions de base de l'Agence. Plus précisément, nous nous attendions à ce que les processus permettent la collecte, l'analyse et la déclaration de données désagrégées pour soutenir l'ACSG Plus. Nous nous attendions également à ce que les employés qui soutiennent l'ACSG Plus soient formés sur la façon d'utiliser ces processus, et à ce que cette formation soit régulièrement surveillée et améliorée pour soutenir les objectifs de l'ACSG Plus.

### **Pourquoi est-ce important?**

Il est essentiel pour le succès de l'application de l'ACSG Plus d'avoir des processus clairs pour la collecte de données désagrégées, car un manque de données pourrait avoir des répercussions sur la prise de décisions stratégiques et éclairées par des données probantes. Plus précisément, un manque de données précises et désagrégées pourrait mener à la prise de décisions mal avisées sur les recherches, les programmes et les services de l'ASPC. Cela pourrait, à son tour, contribuer aux disparités et aux iniquités en santé dans les collectivités du Canada et réduire la capacité de l'ASPC à remplir son mandat et à faire progresser l'équité en santé.

## Constatations clés

### Application uniforme de l'ACSG Plus

Nous avons constaté que l'Agence dispose de procédures et d'outils robustes pour soutenir l'application systématique et uniforme de l'ACSG Plus à l'échelle de l'Agence. Par exemple, le processus d'examen de l'attestation pour les documents d'orientation du Cabinet et de la santé publique a été fondé sur des données probantes, a intégré diverses considérations liées à l'ACSG Plus et a été harmonisé avec les initiatives fédérales. Nous avons également constaté que les considérations relatives à l'ACSG Plus étaient intégrées au cycle de vie des S et C, qu'une orientation avait été fournie sur la façon d'intégrer l'ACSG Plus aux S et C, et que l'ACSG Plus était utilisée lors du choix des bénéficiaires de financement.

Cependant, malgré l'orientation fournie, nous avons trouvé des occasions de normaliser l'intégration de l'ACSG Plus pour les programmes de S et C. Par exemple, les modèles de S et C n'étaient pas uniformes d'un programme à l'autre, ce qui signifie que des critères d'évaluation différents ont été utilisés dans l'ensemble des modèles. Nous avons également constaté que les ententes ne contenaient pas de section normalisée sur l'ACSG Plus, et que les plans de travail et les rapports des ententes contenaient divers degrés d'intégration de l'ACSG Plus.

### Collecte et analyse de données désagrégées

Nous avons constaté que l'Agence avait des processus pour recueillir, analyser et fournir des comptes rendus sur les données désagrégées à l'appui de l'ACSG Plus, comme le montrent les rapports annuels présentés au Comité exécutif de l'ASPC et dans les PIDG.

Cependant, nous avons constaté qu'il y avait un manque d'uniformisation entre les plans de collecte des données au niveau du programme, ainsi que dans le contexte des S et C. Par exemple, la majorité des invitations à présenter une demande de financement ne demandaient pas que les bénéficiaires du financement recueillent des données désagrégées. De plus, nous avons constaté que six programmes sur dix dans le répertoire des programmes ne recueillaient pas de données désagrégées en 2021-2022 et 2022-2023. Cependant, nous avons noté qu'en octobre 2024, plusieurs initiatives menées par la Direction générale des données, de la surveillance et de la prospective (DGDSP) visaient à recueillir des données désagrégées à l'appui de l'ACSG Plus. Cela témoigne des efforts déployés pour intégrer l'ACSG Plus aux initiatives de collecte de données à l'échelle de l'organisme.

## Formation sur l'ACSG Plus

Nous avons constaté que de la formation sur mesure était offerte aux membres du Réseau de l'ACSG Plus et aux employés des secteurs hautement prioritaires, et que des cours généraux de formation sur ACSG Plus étaient offerts à tous les membres du personnel. De plus, l'EIES a offert plusieurs séances d'information sur divers aspects de l'ACSG Plus et elle a surveillé le succès des initiatives de formation au moyen de sondages.

Les entrevues ont permis de déterminer que la connaissance des concepts de l'ACSG Plus était généralement bonne et que des ressources étaient disponibles, mais que les gens avaient parfois de la difficulté à appliquer l'ACSG Plus dans leurs activités quotidiennes. Cela a été corroboré par les données d'enquête recueillies par l'EIES. L'audit a permis de déterminer que l'EIES était au courant de cette limitation et recueillait des données supplémentaires par l'entremise du sondage biennal sur la mise en œuvre de l'ACSG Plus du portefeuille de la Santé et de l'enquête annuelle sur la mise en œuvre de l'ACSG Plus de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) afin d'éclairer la prise de décisions futures sur les applications pratiques. De plus, les données du sondage de l'EIES ont démontré que la sensibilisation des employés de l'ASPC au sujet de l'ACSG Plus, et leur compréhension des concepts, avaient augmenté au cours de la période d'audit, ce qui démontre une tendance positive dans la compréhension et l'application plus vastes de ces concepts.

## Conclusion

Dans l'ensemble, nous avons constaté que l'Agence avait des processus efficaces pour soutenir l'application uniforme de l'ACSG Plus à l'échelle de l'ASPC (comme le montrent les documents d'orientation, l'examen par l'EIES des considérations relatives à l'ACSG Plus au Cabinet et les documents de santé publique à haute visibilité), l'inclusion de l'ACSG Plus dans les plans de collecte des données, les pratiques de rapports et la formation. Cependant, nous avons constaté qu'il était possible de mieux normaliser la prise en compte des facteurs de l'ACSG Plus à toutes les phases des initiatives individuelles et dans les subventions et contributions (S et C), particulièrement en ce qui concerne la collecte de données désagrégées. Nous avons également constaté qu'un soutien supplémentaire pourrait être offert aux employés pour les aider à appliquer l'ACSG Plus à leur travail.

Nous remarquons que, bien que la DGDSP et la DGPS aient été des directions distinctes au cours de l'audit, elles seront regroupées sous la Direction générale de l'intégration des sciences et des politiques (DGISP) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Par conséquent, les recommandations issues de l'audit présentées dans le rapport s'adressent à l'équipe de gestion de la nouvelle DGISP.

## Recommandation 1 (priorité moyenne)

Le vice-président (VP) de la DGISP devrait fournir un soutien aux responsables des directions générales en ce qui concerne la sélection, la collecte, l'utilisation et l'analyse des données désagrégées requises pour l'ACSG Plus, et la production de rapports sur ces données, dans le but que toutes les directions générales de l'ASPC accordent la priorité à ces activités dans leurs politiques, programmes et initiatives. De plus, le VP de la DGISP devrait promouvoir la participation et la mise en œuvre au sein des directions générales par moyen d'activités de surveillance et de production de rapports régulières entreprises dans le cadre du plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC (voir la recommandation n 3).

## Recommandation 2 (priorité moyenne)

Le VP de la DGPS, avec l'appui du VP de la Direction générale du dirigeant principal des finances et services intégrés de gestion (DGDPFSIG), devrait examiner et communiquer les exigences liées à l'ACSG Plus dans le contexte des S et C, afin d'en favoriser une application cohérente.

## Critère 3 – Surveillance et production de rapports

### Contexte

Les rapports sur les activités de l'ACSG Plus se font à la fois au niveau des directions générales et de l'Agence. Les rapports sont fournis à l'interne, par exemple par l'entremise du Comité exécutif de l'ASPC, du Comité de planification de l'ACSG Plus de l'ASPC ou des PIDG. Les rapports sont également fournis à l'externe, par exemple dans le cadre d'initiatives du Conseil du Trésor ou de rapports ministériels publiés en ligne.

### Nos attentes

Nous nous attendions à ce que les indicateurs de rendement de l'ACSG Plus soient déterminés et liés aux résultats prévus. Nous nous attendions également à ce que, tant au niveau de l'Agence qu'au niveau des directions générales, le rendement lié à l'ACSG Plus fasse l'objet d'un suivi et de rapports réguliers, et que cette information soit utilisée pour soutenir l'amélioration continue des activités.

## Pourquoi est-ce important?

Les activités de surveillance et d'établissement de rapports sont importantes dans le contexte de l'ACSG Plus, car elles aident à éclairer les décisions, à cerner les tendances et à relever les défis de façon proactive. Le suivi des principaux paramètres et résultats permet également à l'Agence d'attribuer des responsabilités et de définir les rôles en matière d'amélioration continue concernant l'ACSG Plus, ce qui l'aide à atteindre ses objectifs stratégiques.

## Constatations clés

Nous avons constaté que la direction avait défini des mesures précises pour la mise en œuvre de l'ACSG Plus dans le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels (RRM). Le *Rapport sur les résultats de l'ACSG Plus et des services incluant tous les genres*, lancé en 2022, faisait état des indicateurs de l'ACSG Plus à l'échelle de l'Agence, et l'EIES a tenté de recueillir les données qui alimentent ce rapport dans le cadre d'un appel pour diverses initiatives de production de rapports de l'Agence. Bien que cette initiative pilote ait été éliminée progressivement après un an, elle a démontré des tentatives d'innovation liées à la production de rapports ministériels.

De plus, nous avons constaté que l'ASPC a fait le suivi des décisions tenant compte de l'ACSG Plus dans l'ensemble des activités du programme au moyen de PIDG et de la stratégie de mise en œuvre du plan d'action de l'ACSG Plus. L'équipe d'audit a confirmé que l'EIES avait reçu tous les PIDG des directions générales de l'ASPC en juillet 2024. Nous avons également constaté que l'EIES faisait rapport au Comité exécutif de l'ASPC sur une base annuelle au sujet de l'ACSG Plus, que les responsables des directions générales faisaient rapport aux cadres des directions générales et que les progrès étaient communiqués à l'interne et à l'externe par le biais d'initiatives comme le RRM, les PIR, les tableaux de renseignements supplémentaires, et le Cadre de responsabilisation de gestion. Cependant, seuls 40 % des programmes figurant dans le répertoire des programmes ont recueilli des données désagrégées dans leurs PIR pour les exercices financiers 2022-2023 et 2023-2024. Malgré l'absence de collecte de données désagrégées et de production de rapports sur celles-ci pendant la période visée par l'audit, nous avons noté qu'un processus de renouvellement des PIR a été complété en août 2023, avec l'ajout de facteurs de l'ACSG Plus dans les modèles de PIR pour l'exercice 2024-2025. Nous avons également reçu des données probantes indiquant qu'en décembre 2024, l'ASPC explorait des initiatives de modernisation possibles de son Cadre ministériel des résultats, notamment des mises à jour supplémentaires des PIR. Étant donné que les produits livrables de la stratégie de mise en œuvre du plan d'action ACSG Plus ne se prolongent que jusqu'à l'exercice 2024-2025, le plan d'action devrait être

renouvelé au-delà de 2024-2025 et harmonisé avec les PIR pour veiller à ce que le rendement entourant l'intégration de l'ACSG Plus continue d'être surveillé à l'avenir.

Enfin, nous avons constaté que les projets de S et C qui exigeaient des bénéficiaires de financement qu'ils fassent rapport sur des données désagrégées pour soutenir leur demande d'ACSG Plus répondaient aux exigences en matière de rapports. Cependant, la majorité des projets de S et C examinés ne suivaient pas un modèle de rapport uniforme, et il y avait peu d'éléments probants indiquant que les agents de programme examinaient directement les facteurs de l'ACSG Plus.

## Conclusion

Dans l'ensemble, l'audit a permis de constater que l'ASPC avait généralement mesuré le rendement lié à l'ACSG Plus, qu'elle avait surveillé la mise en œuvre au moyen des PIR et des rapports sur les bénéficiaires du financement des S et C des programmes et que des rapports opportuns avaient été produits au niveau ministériel. Cependant, nous avons constaté que la majorité des programmes n'avaient pas produit de rapport sur la collecte de données désagrégées pour soutenir l'application de l'ACSG Plus et que les produits livrables de la stratégie de mise en œuvre du plan d'action ACSG Plus devaient être renouvelés à compter de l'exercice 2024-2025.

## Recommandation 3 (priorité moyenne)

Le VP de la DGISP devrait renouveler le plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC et collaborer avec les responsables de l'ACSG Plus des directions générales pour assurer une responsabilisation continue aux fins des initiatives et la normalisation des renseignements fournis aux fins de la production de rapports internes.

# Réponse et plan d'action de la direction

## Recommandation 1

Le vice-président (VP) de la DGISP devrait fournir un soutien aux responsables des directions générales en ce qui concerne la sélection, la collecte, l'utilisation et l'analyse des données désagrégées requises pour l'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (ACSG Plus), et la production de rapports sur ces données, dans le but que toutes les directions générales de l'ASPC accordent la priorité à ces activités dans leurs politiques, programmes et initiatives. De plus, le VP de la DGISP devrait promouvoir la participation et la mise en œuvre au sein des directions générales par moyen d'activités de surveillance et de production de rapports régulières entreprises dans le cadre du plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC (voir la recommandation n 3).

### Réponse de la direction et mesures prévues

La direction est d'accord avec cette recommandation.

La DGISP élaborera et mettra à jour les outils, les ressources et la formation de l'ASPC liés à l'ACSG Plus afin d'appuyer la collecte et l'utilisation de données désagrégées et de données scientifiques pour l'application de l'ACSG Plus dans le cadre de la surveillance.

La DGISP appuiera la priorisation des données désagrégées dans les stratégies de données, les plans d'action, les cadres et les initiatives de l'ASPC.

### Produits livrables

1. Les programmes de surveillance des ressources ont accès à des formations et des outils liés à l'ACSG Plus mis à jour et nouvellement élaborés, conçus pour appuyer la collecte et l'utilisation de données désagrégées pour la prise de décisions fondée sur des données probantes. Date d'achèvement prévue : T3 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP
2. Fournir en temps opportun une orientation et une rétroaction bien documentées afin de renforcer l'application de l'ACSG Plus et la priorisation d'une meilleure collecte et d'une meilleure utilisation des données désagrégées dans les stratégies de données, les plans d'action, les cadres et les initiatives de l'ASPC. Date d'achèvement prévue : T4 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP

## Recommandation 2

Le VP de la DGPSI, avec l'appui du VP de la Direction générale du dirigeant principal des finances et services intégrés de gestion (DGPFSG), devrait examiner et communiquer les exigences liées à l'ACSG Plus dans le contexte des subventions et contributions (S et C), afin d'en favoriser l'application cohérente.

### Réponse de la direction et mesures prévues

La direction est d'accord avec cette recommandation.

La DGISP offrira une formation sur l'ACSG Plus adaptée aux programmes de S et C afin d'aider les responsables de ces programmes à appliquer l'ACSG Plus dans le cadre de leurs travaux. Cette mesure viendra compléter les outils existants sur l'ACSG Plus adaptés aux programmes et aux demandeurs de S et C.

La DGISP collaborera avec le Centre de subventions et de contributions et les programmes de S et C afin de normaliser les exigences de l'ACSG Plus dans les processus et les modèles de S et C, en mettant l'accent sur la collecte et l'utilisation de données désagrégées dans la production de rapports et la surveillance.

La DGISP fournira des conseils continus aux responsables des programmes de S et C pour soutenir l'application de l'ACSG Plus.

### Produits livrables

1. Offrir une formation sur l'ACSG Plus adaptée aux programmes de S et C afin d'améliorer leur capacité d'appliquer l'ACSG Plus dans la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des programmes. Date d'achèvement prévue : T3 de 2025-2026.  
Responsabilité : DGISP
2. En consultation avec le Centre de subventions et de contributions et les programmes de S et C, examiner et renforcer les exigences de l'ACSG Plus dans les processus et les modèles de S et C, afin d'appuyer l'exercice de modernisation des S et C. Date d'achèvement prévue : T4 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP
3. En fonction des exigences déterminées par la DGISP, le Centre de subventions et de contributions mettra à jour les processus, les directives et les modèles dans le cadre de la prestation des programmes de S et C afin d'intégrer les exigences de l'ACSG Plus. Date d'achèvement prévue : T2 de 2026-2027. Responsabilité : DGPFSG

4. Fournir en temps opportun des conseils bien documentés aux responsables des programmes de S et C afin de renforcer l'application de l'ACSG Plus. Date d'achèvement prévue : T4 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP
5. Participer régulièrement à la communauté de pratique des S et C afin de communiquer des idées, de fournir des orientations et de soutenir l'intégration de l'ACSG Plus dans l'ensemble des programmes de S et C. Date d'achèvement prévue : T4 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP

## Recommandation 3

Le VP de la DGISP devrait renouveler le plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC et collaborer avec les responsables de l'ACSG Plus des directions générales pour assurer une responsabilisation continue aux fins des initiatives et la normalisation des renseignements fournis aux fins de la production de rapports internes.

### Réponse de la direction et mesures prévues

La direction est d'accord avec cette recommandation.

La DGISP élaborera et mettra en œuvre un modèle de rapport annuel normalisé pour les plans d'intégration des directions générales (PIDG) en matière d'ACSG Plus, ce qui permettra aux cadres des directions générales responsables de l'ACSG Plus de rendre compte des progrès réalisés concernant les priorités et les mesures.

La Direction générale renouvellera le cadre du plan d'action de l'ACSG Plus et la stratégie de mise en œuvre de l'ASPC pour les exercices 2025-2026 à 2027-2028.

La DGISP transformera le Réseau de l'ACSG Plus en une communauté de pratique sur l'équité en santé, qui réunira les responsables et les coordonnateurs de l'ACSG Plus des directions générales ainsi que les membres du réseau afin d'accroître la responsabilisation et de faciliter les progrès dans la mise en œuvre des PIDG.

### Produits livrables

1. Élaborer et lancer un modèle de rapport annuel sur l'ACSG Plus, mis à l'essai avec les responsables de l'ACSG Plus des directions générales, et entièrement intégré au processus de production de rapports internes pour les PIDG. Date d'achèvement prévue : T1 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP

2. Obtenir l'approbation par le Comité exécutif du plan d'action de l'ACSG Plus de l'ASPC pour les exercices 2025-2026 à 2027-2028, lequel décrit les priorités, les piliers, les résultats attendus et une stratégie de mise en œuvre. Date d'achèvement prévue : T2 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP
3. Établir la communauté de pratique sur l'équité en santé, définir son mandat et le calendrier des réunions ordinaires, et documenter les mises à jour. Date d'achèvement prévue : T3 de 2025-2026. Responsabilité : DGISP

## Annexe A – Méthode de l’audit

### Objectif de l’audit

L’audit visait à évaluer si le processus d’ACSG Plus est conçu, mis en œuvre et exploité efficacement à l’échelle de l’Agence afin de soutenir l’intégration et l’application systématiques et uniformes de l’ACSG Plus dans les fonctions de base de l’ASPC.

### Portée de l’audit

La portée de l’audit était axée sur les processus et les activités de l’ACSG Plus au niveau de l’Agence et des directions générales. L’audit a examiné précisément les points suivants :

- les structures de gouvernance;
- les rôles et les responsabilités;
- les processus, les outils et les procédures pour déterminer, recueillir, analyser, surveiller, évaluer les indicateurs de l’ACSG Plus et en faire rapport afin d’éclairer la prise de décisions.

L’audit a porté sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 juillet 2023, et a examiné l’évolution de la mise en œuvre de l’ACSG Plus à l’échelle de l’Agence.

L’audit n’a pas évalué si les conseils fournis par l’Agence en matière de l’ACSG Plus à l’appui des documents du Cabinet, des rapports parlementaires et d’autres produits livrables étaient appropriés.

### Approche de l’audit

L’approche de l’audit comprenait notamment les éléments suivants, sans s’y limiter :

- l’examen des documents pertinents;
- des entrevues avec la direction, les membres de comités, le personnel et les principaux intervenants dans les unités organisationnelles internes et dans les directions générales;
- des revues des processus clés, au besoin;
- des essais détaillés;
- d’autres analyses au besoin.

## Énoncé de conformité

Le Bureau de l'audit et de l'évaluation (BAE) a mené cette mission d'audit conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de 2017. L'audit a également été soutenu par un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité, ce qui a permis de s'assurer que l'équipe d'audit avait recueilli suffisamment de preuves pertinentes pour répondre aux critères d'audit et renforcer les conclusions de l'audit.

## Critère d'audit

**Critère d'audit n° 1** – La structure de gouvernance fonctionne efficacement pour informer, diriger, gérer et surveiller la mise en œuvre de l'ACSG Plus dans l'ensemble des fonctions de base de l'Agence.

**Critère d'audit n° 2** – Des processus adéquats sont en place pour soutenir l'application systématique et uniforme de l'ACSG Plus à l'échelle de l'Agence.

**Critère d'audit n° 3** – Les activités liées à l'ACSG Plus sont mesurées, surveillées et déclarées afin d'éclairer les décisions courantes et de promouvoir l'amélioration continue.

## Annexe B – Cote de recommandation

Les recommandations sont classées afin d'aider la direction à établir l'ordre de priorité de ses réponses aux constatations de l'audit. Ces cotes visent à faciliter l'affectation des ressources afin de corriger les faiblesses relevées et d'améliorer les contrôles internes et l'efficacité opérationnelle. Veuillez noter que les cotes sont fournies à titre indicatif seulement. La direction doit évaluer les cotes fournies par le BAE en fonction de sa propre expérience et de sa tolérance au risque.

Les recommandations sont classées selon les définitions suivantes :

- **Priorité élevée** : la recommandation doit faire l'objet d'une attention immédiate en raison de l'existence d'une lacune importante dans le contrôle (c.-à-d., qu'il n'y a aucun contrôle, celui-ci est mal conçu ou ne fonctionne pas comme il le faut) ou d'une grande possibilité d'amélioration opérationnelle.
- **Priorité moyenne** : il existe une lacune dans le contrôle ou une amélioration opérationnelle qui doit être traitée à court terme.
- **Faible priorité** : une recommandation non critique qui peut être appliquée pour renforcer le contrôle interne ou améliorer l'efficacité, normalement avec un coût et un effort minime. Les cotes ne doivent pas être considérées séparément, et leur effet sur les autres objectifs doit être pris en compte.